

## **Arrêté portant composition de la formation du comité social d'administration spécial départemental (FS-SD) de la Nièvre**

Modifiant l'arrêté du 13 mars 2023  
fixant la composition du comité social d'administration spécial départemental (FS-SD)

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Nièvre,

Vu les articles L251-1 à L.254-6 du code de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche et notamment son article 24 ;

Vu les résultats des élections professionnelles au comité social départemental du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de l'UNSA du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration spécial départemental de la Nièvre comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale ou son représentant qui le préside, le secrétaire général ou son représentant.

#### **Article 2**

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la Nièvre, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

#### **1. Au titre de la FSU [5 sièges]**

##### **a) Représentants titulaires [5 sièges]**

Monsieur Alexandre VINOT	Professeur certifié, Collège Victor Hugo, Nevers
Monsieur Olivier CROUZET	Professeur agrégé, Lycée Maurice Genevoix, Decize
Monsieur Simon DEROU	Professeur certifié Collège Jean Arnolet, Saint-Saulge
Madame Élise HUTIN	Professeure des écoles, Collège Aumenier Michot, La Charité-sur-Loire
Monsieur Thierry BONNEAU	Professeur PLP Lycée professionnel Jean Rostand, Nevers

b) Représentants suppléants [5 sièges]

Madame Claudy LITHARD	Professeure des écoles, École d'application Georges Guynemer, Nevers
Madame Coralise MAZZOTTI	Professeure des écoles, École primaire du Vieux Moulin, Fourchambault
Monsieur Emmanuel LOCTIN	Professeur des écoles, Collège Aumenier Michot, La Charité-sur-Loire
Madame Véronique COTARD	Professeure agrégée, Lycée Raoul Follereau, Nevers
Madame Viviane BENEVAUT	Professeure certifiée, Lycée Alain Colas Nevers

**2. Au titre de l'UNSA Éducation [4 sièges]**

a) Représentants titulaires [4 sièges]

Monsieur Florent MOULINET	Professeur des écoles, École primaire, Saint-Martin d'Heuille
Madame Cécile LANOUE	Professeure des écoles, École primaire Jean Monnerot, Pouilly-sur-Loire
Madame Alix HONORÉ-WIATR	PSY-EN, École élémentaire La Clé Verte, Guérigny
Monsieur Éric GUYOT	Professeur des écoles, Groupe scolaire du Riau, Fourchambault

b) Représentants suppléants [4 sièges]

Madame Marie GRÉA	Professeure certifiée, Collège Claude Tillier, Cosne-Cours-sur-Loire
Madame Céline VRIN	Professeure des écoles, École élémentaire Saint-Just, Varennes-Vauzelles
Madame Frédérique BONNET	Professeure des écoles, École primaire Jean Bernigaud, Magny-Cours
Madame Christelle DAVIOT	Professeure des écoles, École primaire Jean Bernigaud, Magny-Cours

**3. Au titre du SGEN-CFDT [1 siège]**

a) Représentant titulaire [1 siège]

Madame Danièle ALLEAUME

ADJAENES,  
Collège Aumenier Michot, La Charité-sur-Loire

b) Représentant suppléant [1 siège]

Madame Aurore DAUMAS

Professeure des écoles  
École Guy Môquet, Garchizy

**Article 3**

Le secrétaire général de la direction départementale de l'Éducation nationale de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait le 12 septembre 2023

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'Éducation Nationale de la Nièvre



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'ACADEMIE REGIONALE DE LA NIEVRE' around the perimeter and 'NEVERS' in the center. The signature is written in a cursive style.

Pascal NIQUET-PETIPAS